

CRD Gabriel Fauré du Grand Angoulême

# Projet d'établissement

## 2013 - 2019

# Préambule

---

Élaboré dans le cadre du renouvellement du classement du conservatoire à rayonnement départemental, le projet d'établissement a pour objet d'établir un plan d'action dans les domaines pédagogique, artistique et de formation pour les années 2013 à 2019.

Ce document, qui met en œuvre la politique culturelle décidée par le Grand Angoulême, a fait l'objet d'une large concertation entre la direction de l'établissement et l'équipe enseignante, les élèves et les parents d'élèves.

Le projet d'établissement 2013/2019 s'inscrit dans le paysage institutionnel dessiné par la loi de décentralisation de 2004 et s'inscrit en cohérence avec les textes d'orientation et réglementations proposés par le Ministère de la Culture et de la Communication, notamment la charte de l'enseignement artistique spécialisé (2001), l'arrêté de classement des conservatoires (2006) et le schéma national d'orientation pédagogique (2008).

Il veille à répondre aux missions de service public et aux orientations culturelles de l'Agglomération du Grand Angoulême :

- Démocratisation des pratiques artistiques
- Inscription dans un tissu territorial
- Développement des réseaux

Son objectif principal est de présenter les activités engagées depuis la dernière inspection (2002) et d'intégrer les évolutions et mutations observées sur les plans sociétal, économique et culturel des établissements d'enseignement artistique pour en dégager des objectifs à atteindre à l'horizon 2019.

# 1 – Démocratisation des pratiques artistiques

---

## *Pratiques artistiques propres au CRD*

Prenant en compte les modifications des textes d'orientation ainsi que les transformations observées chez les usagers, de nombreuses évolutions sont envisagées dans les trois disciplines (musique, danse et théâtre) et dans tous les cursus, de l'initiation à la préprofessionnalisation.

### **Organisation du cursus**

---

#### ➤ **Parcours différenciés**

Le schéma national d'orientation pédagogique de 2008 intègre la possibilité de mettre en place un parcours différencié à partir du milieu de 2<sup>ème</sup> cycle. Si jusqu'à présent, cette proposition n'avait pas été retenue par le conservatoire, les équipes pédagogique et de direction s'accordent sur le fait qu'il est aujourd'hui nécessaire de réfléchir à la mise en place d'un tel parcours.

Ce dernier fera l'objet d'une discussion avec le conseil pédagogique en vue de définir les points suivants :

- Objectifs pédagogiques
- Cursus (cours, volume horaire) / contrat individualisé
- Critères et modalités d'évaluation

Le parcours personnalisé pourrait être mis en place à l'horizon 2014/2015, voire 2015/2016.

#### ➤ **Cours de formation musicale et pratique d'ensemble**

Afin d'alléger l'emploi du temps des élèves de premier cycle et de favoriser la transversalité entre les acquisitions faites en formation musicale et leur utilisation dans le domaine de la pratique instrumentale, la direction a proposé à l'ensemble des enseignants de réfléchir à une organisation des cours regroupant les cours de formation musicale et de pratique d'ensemble.

Plusieurs propositions ont été faites pendant la période de concertation préparatoire à la rédaction du présent projet, sans toutefois aboutir à une validation par le conseil pédagogique.

Ce chantier, de par l'importance des changements qu'il induirait dans la pédagogie de l'ensemble des enseignants, demandera une période assez longue de réflexion et de maturation

avant d'aboutir à sa concrétisation. Une première phase d'expérimentation, qui durera 1 à 2 années scolaires, ne pourra pas être mise en place avant la rentrée 2014/2015.

➤ **Eveil musical et chorégraphique « musidanse »**

Dans le souci de familiariser les plus jeunes enfants de manière conjointe à la musique et à la danse, et ce dès 4 ans, la direction et les enseignants concernés ont mis en place un cours d'éveil commun musique et danse destiné aux enfants de 4 et 5 ans. Ce tronc commun pourrait être étendu par la suite s'il remporte l'adhésion des usagers et que les bénéfices en termes d'ouverture artistique et de facilité d'apprentissage sont obtenus. Une première expérimentation du cours musidanse sera faite en 2013/2014.

➤ **Intégration des outils numériques dans la pédagogie**

L'impact sociétal, comportemental et cognitif des technologies numériques n'est plus à démontrer. Les élèves sont bien évidemment les premiers à être concernés par ces évolutions, et le conservatoire ne peut en faire abstraction.

C'est pourquoi depuis plusieurs années, l'internet a été intégré dans les outils de travail et de communication<sup>1</sup>, et des formations ont été offertes aux professeurs afin de les aider à utiliser des logiciels musicaux. La difficulté à trouver des intervenants capables d'une part de décrire les modifications cognitives chez les enfants, et d'autre part de donner aux professeurs des outils pédagogiques adaptés à leur enseignement, nous a pour l'instant empêchés de programmer une formation dans ce sens. L'intervention d'un membre du collectif *Ars industrialis* est d'ores et déjà à l'étude.

Par ailleurs, l'évolution du matériel et l'émergence de nouveaux concepts et applications dans le domaine de la pédagogie musicale, résolument tournés vers l'élève, permettent aujourd'hui l'intégration de ces outils au sein même de l'enseignement donné au conservatoire et dans la pratique personnelle des élèves.

Les pistes actuellement suivies devraient pouvoir nous donner des outils efficaces, attractifs et ludiques qui inciteraient les élèves à pratiquer leur instrument plus régulièrement entre les cours ; le résultat attendu est une hausse de la motivation et une meilleure progression dans le cycle.

➤ **Musiques actuelles**

Le succès rencontré par les musiques actuelles depuis leur intégration au conservatoire en 2009 a mis en évidence la forte demande des usagers, extérieurs à la structure ou étudiant déjà un instrument dans l'établissement, pour une pratique encadrée de ces esthétiques.

Après une période de deux ans sous forme d'ateliers, la classe de musiques actuelles a été structurée en cycles à l'image des autres disciplines historiques du conservatoire. Cette structuration permet d'envisager un avenir professionnel pour les élèves par le biais du cycle d'enseignement professionnel initial (CEPI).

---

<sup>1</sup> Utilisation de la base de données en ligne iMuse (2009), création d'un site internet propre au conservatoire (2013), ouverture d'un compte Facebook du CRD (2013), travail coopératif en réseau (2013).

Or, avec la progression des élèves dans les cycles, il apparaît une dichotomie entre le niveau instrumental des batteurs, pour lesquels l'enseignement spécifique de leur instrument est structuré depuis de nombreuses années, et les autres instrumentistes. En effet, aucun cours de guitare électrique ou de guitare basse n'est proposé. Cela est en partie lié au fait qu'il n'existe pas encore de DE spécifique, mais un DE « musiques actuelles » associé à une discipline instrumentale.

Sans modifier le mode de fonctionnement de la classe de musiques actuelles, centrée sur la pratique collective, l'objectif serait d'attribuer un volume d'heures d'enseignement spécifique de la guitare et de la guitare basse d'ici 2019.

➤ **Pluridisciplinarité**

La direction du conservatoire favorise déjà les projets inter et transdisciplinaires, et plusieurs projets sont réalisés chaque année. Cette orientation ne sera pas remise en cause dans les prochaines années, mais au contraire encore encouragée.

➤ **Projet de Diplôme Universitaire**

Fort de son expertise dans le domaine de la composition électroacoustique, des outils de captation et de transformation du son, et de la présence de nombreux étudiants issus du domaine de l'image et du son grâce à la proximité d'établissements tels que le Créadoc, l'EESI ou l'ENJMIN, le conservatoire s'est rapproché de l'université de Poitiers afin de proposer la création d'un diplôme universitaire « *création sonore et composition électroacoustique* ».

Ce diplôme, qui sera délivré par l'université, devrait compter une forte proportion d'heures d'enseignement dispensées par les professeurs du conservatoire dans les locaux du CRD, en sus des heures données par les professeurs de l'université.

L'accueil des élèves de la première promotion est programmé pour septembre 2014.

## ***Diffusion et animation sur le territoire***

Il est indispensable que le conservatoire soit actif dans le domaine de la production de concerts et de spectacles. Ils sont une source de motivation et d'apprentissage pour les élèves et rejaillissent sur le territoire de l'agglomération.

### **Spectacles et concerts**

---

Le conservatoire possède les moyens techniques de se produire (salles de diffusion, techniciens) et est en capacité de présenter de nombreuses manifestations artistiques (productions

d'orchestres, concerts d'élèves et de professeurs, projets personnels d'élèves en cursus préprofessionnel CEPI, examens de fin de troisième cycle organisés sous forme de concerts, spectacles de danse et de théâtre), dans et hors les murs.

Le grand nombre de manifestations programmées (environ 150 par an) met en évidence le grand dynamisme du conservatoire en matière de diffusion depuis de nombreuses années. Nous souhaitons continuer à encourager cette dynamique en continuant à proposer des prestations dans de nombreuses salles de l'agglomération tout en élargissant encore le nombre de partenaires avec lesquels nous collaborons, et particulièrement les établissements culturels (associations et institutions locales) implantés sur le Grand Angoulême ainsi que les autres établissements structurants.

## *L'éducation artistique en lien avec l'Éducation Nationale*

Le conservatoire du Grand Angoulême est un partenaire privilégié de l'Éducation Nationale dans l'agglomération, à travers notamment trois grandes actions : les orchestres à l'école, les interventions dans les établissements scolaires et les classes à horaires aménagés musique (écoles élémentaires et collège).

### **Orchestres à l'école**

---

Depuis 2009, l'Agglomération du Grand Angoulême a souhaité s'investir dans le dispositif « Orchestre à l'école ». D'abord expérimental, ce dispositif a été instauré de manière définitive en 2012 et concernera 217 enfants à la rentrée 2013.

Le conservatoire est très fortement impliqué dans ce déploiement d'une envergure inédite, car outre les bienfaits indéniables qu'il apporte aux enfants concernés (confiance en soi, écoute et respect de l'autre, capacité de concentration), l'OAE s'inscrit dans le cadre de la mission principale des conservatoires : la formation des amateurs et la démocratisation des pratiques artistiques.

Dans la perspective de la pérennisation de cette action, il semble indispensable de s'interroger sur la place de la concertation pédagogique entre d'un côté, la direction et les professeurs du conservatoire, et de l'autre les directeurs des écoles où sont implantés les OAE ainsi que les professeurs en charge des classes concernées.

Un professeur du conservatoire référent pour l'OAE sera l'interlocuteur privilégié de la direction du conservatoire et sera chargé de coordonner les actions de l'ensemble de ses collègues impliqués. En outre, il assurera la mise en place de réunions de concertation pédagogique entre les différents acteurs du dispositif, soit par école, soit sur l'ensemble du dispositif.

Les modalités de fonctionnement, en attente de validation par le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) s'orientent vers deux séquences de 45mn par semaine : un cours en petit groupe par instrument et un cours collectif regroupant l'ensemble de l'orchestre.

Dans le cadre du travail de préparation à la mise en place des OAE, la direction et l'équipe enseignante du conservatoire se sont interrogées sur la pertinence de proposer la voix, chantée et parlée ; dans la mesure où ces disciplines instaurent et valorisent les mêmes qualités auprès des enfants que les instruments tout en permettant de limiter les montants d'investissement, cette suggestion a été retenue et sera proposée aux élus et au DASEN en cas de nouvelle ouverture d'un OAE.

## **CHAM**

---

Les classes à horaires aménagés musique représentent près de 20% de l'effectif global de l'établissement ; à ce titre, et compte tenu des évolutions constatées en terme d'effectif et de public, les modalités de fonctionnement de ces classes ont fait l'objet d'une concertation avec les différents partenaires et acteurs du dispositif. Plusieurs points ont été soulevés :

### ➤ **Primaire :**

#### - **Initiation aux nouvelles technologies en CM2 dans les écoles René Defarge et Jean Moulin :**

Initialement proposée aux élèves de 6<sup>ème</sup> CHAM, l'initiation aux nouvelles technologies (INTec) semblait de moins en moins pertinente à ce niveau compte tenu de l'évolution des enfants dans leur relation à l'outil informatique. En effet, beaucoup d'élèves connaissaient déjà l'outil en entrant en 6<sup>ème</sup>, alors que peu d'enfants avaient déjà manipulé sur ordinateur abstraction faite de l'aspect vidéo ludique.

Le choix de proposer l'INTec aux élèves de CM2 CHAM s'est donc imposé comme la meilleure solution. Ce cours sera mis en place dès la rentrée 2013 dans l'école René Defarge qui a déjà réalisé l'investissement nécessaire, et une mise en œuvre pour la rentrée 2014 est prévue à l'école Jean Moulin.

#### - **Projets artistiques impliquant les 2 écoles**

Les écoles René Defarge et Jean Moulin ont une implantation géographique qui rend les échanges pédagogiques difficiles entre les établissements. Néanmoins, il semble important que les élèves CHAM puissent vivre des expériences musicales communes et éviter ainsi de les confiner dans leur établissement scolaire. Il est bien entendu que cette disposition ne remet pas en cause la mise en place d'auditions, de concerts ou de projets particuliers pour une seule classe ou école.

Un redéploiement des enseignants impliqués dans ce dispositif a d'ores et déjà été effectué afin que ces derniers soient présents sur les deux écoles dans les mêmes niveaux d'enseignement, ce qui favorisera la mise en place de projets inter-écoles.

- **Relations avec le conservatoire**

Par ailleurs, il est souhaitable que les élèves et leurs parents puissent régulièrement venir au conservatoire pour y travailler, assister à des prestations ou simplement faire connaissance avec les équipes pédagogiques, administratives et techniques.

Dans cet esprit, les professeurs encadrant les CHAM primaires veilleront à ce que des manifestations soient programmées dans l'enceinte du conservatoire ; en outre, les dossiers d'inscription au CRD seront adressés directement aux familles et à remettre au conservatoire comme c'est le cas pour les élèves en cursus traditionnel.

➤ **Secondaire :**

- **Affirmer la dominante voix**

Contrairement au primaire, la voix peut être choisie comme dominante artistique en cursus CHAM II. Cette possibilité est offerte depuis plusieurs années aux élèves, mais assez peu s'en saisissent malgré les campagnes d'information annuelles lancées par le conservatoire.

L'objectif sera donc de mieux mettre en avant cette discipline en mettant en avant leurs prestations musicales par les canaux d'information du conservatoire.

- **Etudier la possibilité de mettre en place des classes à horaires aménagés danse.**

Les CHAM existent au conservatoire Gabriel Fauré depuis 1982, mais les élèves danseurs ne bénéficient pas d'un dispositif analogue. Pourtant, à niveaux équivalents, le volume horaire d'un élève danseur est supérieur à celui d'un musicien. Ce volume peut atteindre jusqu'à 8h de cours par semaine, ce qui justifierait pleinement la création d'horaires aménagés.

Une concertation avec le collège Marguerite de Valois permet aux élèves danseurs d'être intégrés dans le dispositif sport-études, mais cette solution n'est pas satisfaisante et ne remporte pas l'adhésion des élèves.

Il semble donc pertinent de travailler à la mise en place de CHAD avec la Direction Académique ; la solution la plus simple à mettre en œuvre serait d'autoriser les danseurs à se joindre aux musiciens dans le cadre des horaires aménagés au collège Jules Verne.

- **Evolution pédagogique du dispositif existant**

A l'heure actuelle, le cursus CHAM est identique au cursus traditionnel en termes de contenus et d'exigence, hormis le cours de chant choral et la méthode d'enseignement de la formation musicale par l'orchestre pour certains élèves.

Il apparaît indispensable de repenser le contenu pédagogique de ce dispositif, qui peut prendre deux directions très différentes mais compatibles :

- Affirmer les CHAM comme un dispositif d'excellence

*La mise en place de cette orientation se traduirait par une exigence plus marquée à l'entrée en sélectionnant les élèves selon leur niveau musical dans toutes les matières étudiées au conservatoire, ainsi que sur leur motivation telle qu'elle a pu être observée par les enseignants.*



*Afin de garantir une meilleure progression aux élèves retenus, le cours d'instrument passerait d'une séquence de 45mn actuellement à deux séquences de 30mn par semaine pour les élèves en 2<sup>ème</sup> cycle.*

*Le cours de formation musicale pourrait inclure les acquisitions actuellement abordées dans le cours optionnel spécifique renforcé.*

- *Orienter les CHAM vers une continuité des OAE*

*La très forte progression du nombre d'OAE cette année nous conduit à nous poser cette question : que feront les enfants issus de ces orchestres une fois leur cycle terminé ? Si l'on se fonde sur le cycle déjà achevé, un grand nombre d'enfants semblent satisfaits de l'enseignement musical qu'ils ont reçu, mais ne désirent pas poursuivre. Seule une petite partie d'entre eux ont l'envie d'approfondir leur apprentissage musical, mais l'intégration dans un cursus classique du conservatoire pose des difficultés, notamment au niveau de la formation musicale qui n'est pas enseignée stricto sensu dans les OAE.*

*Une solution serait d'ouvrir les CHAM aux élèves issus des OAE en adaptant le contenu de l'enseignement dispensé pendant les années de collège aux bases déjà acquises.*

Plusieurs choix sont possibles : s'orienter vers l'une ou l'autre des propositions, ou choisir de les retenir toutes les deux, soit en cohabitation au sein du collège Jules Verne qui accueille actuellement les CHAM, soit en ouvrant un second dispositif CHAM dans un des collèges de l'agglomération.

Cette dernière solution aurait l'avantage de diversifier l'implantation des classes CHAM dans l'agglomération<sup>2</sup> et d'affirmer ainsi la dimension communautaire du conservatoire.

## **Interventions en milieu scolaire**

---

Le dispositif actuel, centré principalement autour de l'action « Viens voir la musique, la danse et le théâtre » donnant satisfaction à l'ensemble des partenaires concernés, il est souhaité de le reconduire.

---

<sup>2</sup> Pour des raisons historiques, le dispositif actuel n'est implanté que sur la ville d'Angoulême(ENMDT dépendant de la ville en 1982)

## 2 – Développement des réseaux

---

*Nouer des partenariats avec les autres structures de formation et de diffusion culturelle reste essentiel pour aller au-delà des projets interdisciplinaires et/ou transdisciplinaires que les conservatoires peuvent mettre en œuvre pour élargir la qualité de l'offre de formation.*

### **Réseau départemental**

Le réseau départemental des établissements d'enseignement artistique de la Charente, constitué à l'origine du CRD et de l'Ecole Départementales de Musique (EDM), existe depuis 1998. Après une première période centrée sur les évaluations instrumentales de fin de cycle communes, il a évolué vers une forme de réseau beaucoup plus large, en intégrant le CRI de Cognac et le conservatoire de Barbezieux par l'application du schéma national d'orientation pédagogique de façon commune, la formation conjointe des enseignants et le développement de projets artistiques inter conservatoires.

Cette volonté d'harmonisation pédagogique sur l'ensemble du territoire de la Charente a donné lieu, grâce à la qualité du travail de concertation des enseignants au niveau départemental, à un document « objectifs et acquisitions » à destination des élèves et parents d'élèves, décliné par discipline et par cycle.

Deux réunions générales du réseau regroupant environ 140 enseignants sont organisées chaque année, et le conseil pédagogique départemental, réunissant l'ensemble des conseillers pédagogiques des quatre établissements ainsi que les équipes de direction, est réuni chaque trimestre.

Les équipes de direction ont la satisfaction de constater que chaque année plusieurs projets artistiques inter conservatoires sont proposés par les enseignants, dont certains impliquant l'ensemble des établissements du réseau. Ces projets sont traités de manière prioritaire et leur financement réparti entre les conservatoires partenaires de l'opération. Ils continueront à être encouragés par l'ensemble des équipes de direction.

En 2011, une convention de fonctionnement a été signée par les quatre collectivités de tutelle des établissements : communauté d'agglomération du Grand Angoulême, Conseil Général, communauté de communes du Grand Cognac et communauté de communes des 4B Sud Charente.

Un projet de mutualisation du CRD et de l'EDM, impulsé par le Président de l'agglomération du Grand Angoulême en 2009, est également à l'étude. Les collectivités de tutelle des deux établissements ont sollicité l'aide de la DRAC Poitou-Charentes pour l'élaboration de ce projet et sont actuellement en attente de réponse.

---

Une extension de cette mutualisation est envisagée aux conservatoires du Grand Cognac et des 4B Sud Charente.

## *Réseau régional et inter régional*

Historiquement créé en 1990 afin de coordonner et d'harmoniser le cycle DEM sur le Poitou-Charentes, le réseau régional regroupe les conservatoires classés CRR et CRD de la région : Poitiers, Angoulême, La Rochelle, Niort et Châtelleraut.

Avec la loi de 2005 portant création du CEPI et sa mise en place en région Poitou-Charentes, la concertation s'est déplacée au niveau de l'organisation de ce cycle avec le responsable des enseignements artistiques (REA) nommé par la Région.

Si les directions des différents conservatoires travaillent ensemble sans difficultés, ce n'est malheureusement pas le cas des équipes pédagogiques. La principale raison invoquée est celle de l'éloignement géographique : en effet, la configuration de la région impose un temps de trajet assez important entre les différents établissements.

Si ce frein peut être levé pour les équipes pédagogiques, la tâche s'avère bien plus compliquée lorsqu'il s'agit des élèves, car les établissements ne sont pas en capacité de prendre en charge leurs déplacements autrement que très ponctuellement.

Dans le but de faciliter la circulation des personnes et donc l'émergence de projets artistiques et pédagogiques à l'échelon régional, les directeurs ont travaillé avec le REA afin que ces déplacements soient pris en charge par la Région, qui finance en partie le réseau TER. Il est espéré une issue favorable pour la rentrée 2014.

Par ailleurs, la constitution d'un répertoire de référence pour le CEPI et le DNOP ainsi que des listes de membres de jury du DNOP sera l'occasion de réunir les professeurs d'une même discipline de la région. Des projets artistiques

\*\*\*

Après trois années de fonctionnement, les directeurs du réseau ont souhaité se rapprocher de leurs homologues du Nord-Pas-de-Calais, seule autre région de France à avoir officiellement mis en place le CEPI, afin de procéder à une harmonisation de l'organisation et du fonctionnement du CEPI et du diplôme national d'orientation professionnel.

Plusieurs réunions ont eu lieu et un *Vade Mecum* à destination du président du jury du DNOP a été édité conjointement par les directeurs des deux régions.

# Conclusion

---

Sous l'impulsion d'une agglomération qui lui a témoigné confiance et soutien, ainsi que d'une équipe de direction audacieuse, le conservatoire Gabriel Fauré du Grand Angoulême, fort d'une équipe enseignante, technique et administrative motivée et dynamique, a su développer un enseignement spécialisé de qualité parallèlement à la formation d'amateurs, « artistes citoyens », curieux et créatifs, attentifs et à l'écoute des autres, et autonomes dans leurs pratiques.

Son implication et son rayonnement dans la vie artistique de l'agglomération en a fait, au fil du temps, un acteur incontournable de la vie culturelle locale.

L'enjeu des prochaines années sera de s'adapter à la diversité des publics et à l'évolution sociétale tout en conservant, dans une société où la consommation, l'instantanéité, le médiatique et l'apparence dominant, les valeurs fondamentales qui font la force des établissements d'enseignement artistique spécialisés : autonomie, capacité de réflexion et de concentration, ouverture esthétique et artistique, dépassement de soi, écoute et respect de l'autre.

Ces valeurs essentielles d'éducation, qui participent à la formation du citoyen en devenir, seront au cœur des évolutions techniques et pédagogiques des années futures.